

DECISION DU MAIRE

Attribution de prix aux lauréats des jardins fleuris - 2023

Chaque année, la Ville de Pont-Audemer organise un concours récompensant les habitants de la commune pour le fleurissement de leur habitation, jardin et autre espace.

Le Jury, après avoir visité l'ensemble des candidats inscrits pour l'année 2023, s'est réuni le 05 juillet 2023 afin d'attribuer les prix.

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des communes,

Vu l'article L2212.1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°57 en date du 18 septembre 2012,

Vu la délibération du conseil municipal n°101-2022, portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu le budget primitif 2023,

Vu l'arrêté n°361-2022 du 21 avril 2023 portant délégation fonction à Mme Louvel

DECIDE d'attribuer aux lauréats les prix suivants par catégories :

1ère catégorie – Fenêtres, murs ou balcons

1^{er} prix d'une valeur de 60 euros

M. RABASSE Michel – Imm Audierne Apt 302 rue du Languedoc–

2^{ème} prix d'une valeur de 50 euros

Mme VAUDON Josiane – Apt 9 immeuble Oléron – Rue Alfred Canel

3^{ème} prix d'une valeur de 40 euros

Mme BENARD Josiane – Apt 10, rue du Maréchal Joffre

2ème catégorie : Jardins visibles de la rue

1^{er} prix d'une valeur de 60 euros

M. FARAIN Patrick – 186, rue Grande Plaine

2^{ème} prix d'une valeur de 50 euros

M. MOUCHARD Alain – 16, impasse Fontaine Malu

3^{ème} prix d'une valeur de 40 euros
Mme PINSON Claudine – 21, rue Jules Ferry

3ème catégorie - Petits espaces

1^{er} prix d'une valeur de 60 euros
Mme LEHERICEY Edith – Apt 26 HLM Ringwood, Avenue de l'Europe

2^{ème} prix d'une valeur de 50 euros
M. VILLERET Michel – 98, rue du Maquis Surcouf

3^{ème} prix d'une valeur de 40 euros
M. AMOUR Gilles – 3bis, rue Amand Montier

PONT AUDEMER, le 27 novembre 2023
Pour le Maire par délégation



Maryline LOUVEL

5^{ème} Adjointe au Maire,

En charge de l'environnement, de la transition
écologique, la propreté et de la mobilité

